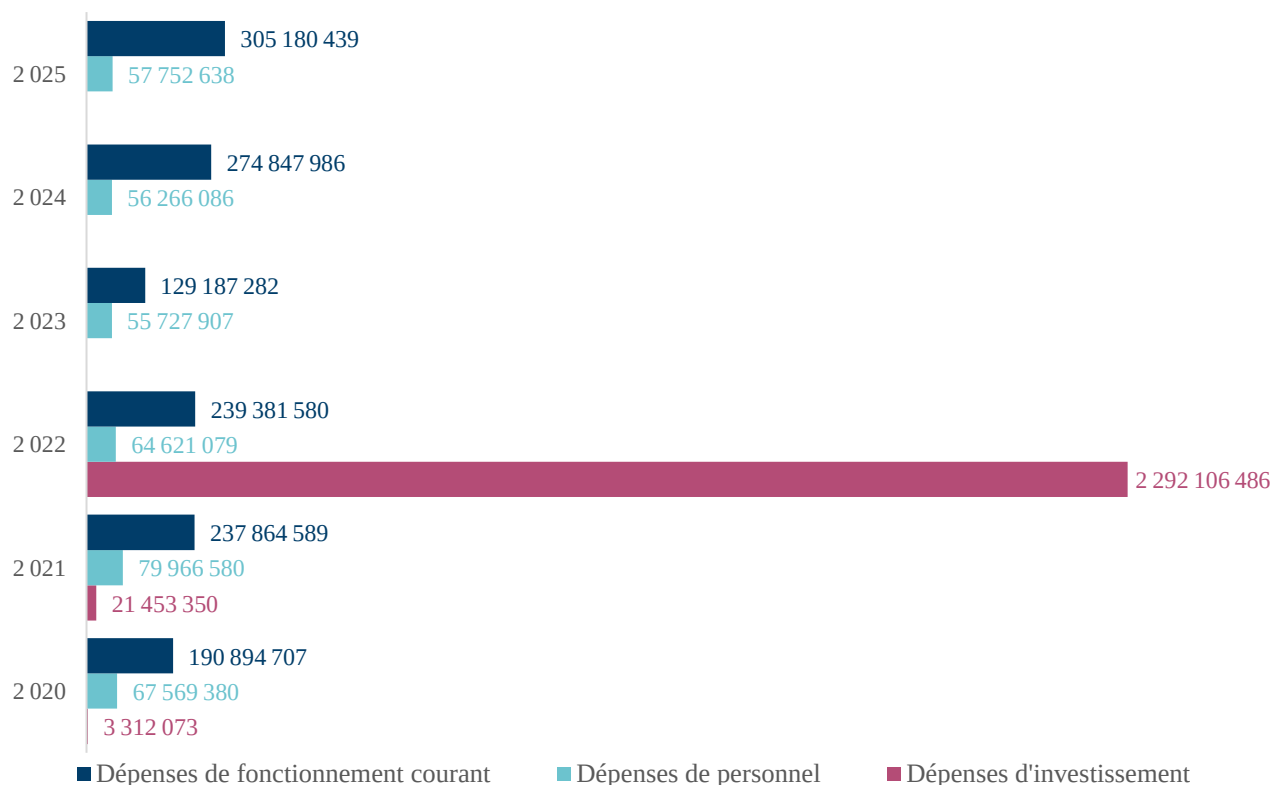


Aide à l'inclusion digitale (AID)	100 %	0
Soutien à la Création Cinématographique et Audiovisuelle (SCCA)	100 %	62
DSA – SPACE : Soutien aux Projets Audiovisuels ou Cinématographiques d'Envergure	100 %	0

Moyens financiers - évolution pluriannuelle des dépenses mandatées (2020 à 2025)

	Dépenses de fonctionnement courant	Dépenses de personnel	Dépenses d'investissement
2 025	305 180 439	57 752 638	0
2 024	274 847 986	56 266 086	0
2 023	129 187 282	55 727 907	0
2 022	239 381 580	64 621 079	2 292 106 486
2 021	237 864 589	79 966 580	21 453 350
2 020	190 894 707	67 569 380	3 312 073



Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

TT	Titulaire FPT	A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
ANT	Agent non titulaire	2	2			4	67%
	Autres	1				1	17%
	Total effectif	3	2	1		6	100%
	Part en %	50%	33%	17%		100%	

3.4.23 Direction des talents et de l'innovation (DTI)

Identité visuelle		Adresse postale	BP 124 – 98713 Papeete
		Téléphone	40 47 79 00
Adresse géographique du siège	- Immeuble Papineau, 4ème et 5ème étages, rue Tepano Jaussen, Papeete, Tahiti - Bâtiment administratif A1, 2ème étage, rue du commandant Destremau, Papeete, Tahiti	Courriel	contact.dti@administration.gov.pf
		Site internet	https://www.service-public.pf/dti/
		Page Facebook	DTI - Direction des Talents et de l'Innovation https://www.facebook.com/dgrh.pf
		Horaires d'ouverture	Lundi à jeudi : 7h30 à 15h30 ; Vendredi : 7h30 à 14h30
		Directrice	Madame Moerani LEHARTEL

Cadre réglementaire

Création

- Arrêté n° 1421 CM du 22 août 2024 portant création, organisation et fonctionnement de la direction des talents et de l'innovation de la Polynésie française

Ce cadre réglementaire s'inscrit dans le processus de réorganisation administrative ayant conduit à la création de la DTI, issue de la fusion de 3 structures : la Direction générale des ressources humaines (DGRH), la Direction de la modernisation et des réformes de l'administration (DMRA) et la section rémunération de la Direction du budget et des finances (DBF).

Il a été modifié par l'arrêté n° 22 CM du 15 janvier 2026 portant modification de l'arrêté n° 1421 CM du 22 août 2024 précité (constituant la version en vigueur).

Dans ce contexte, ont été abrogés à compter du 1er janvier 2025, les arrêtés suivants :

- L'arrêté n° 2518 CM du 29 décembre 2023 portant L'arrêté n° 2518 CM du 29 décembre 2023 portant création, organisation et fonctionnement de la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française
- L'arrêté n° 2210 CM du 30 décembre 2014 portant création d'un service dénommé direction de la modernisation et des réformes de l'administration

Organisation – nomination chef de service

- Arrêté n° 2386 CM du 19 décembre 2024 portant nomination de Mme Moerani LEHARTEL en qualité de directrice des talents et de l'innovation à compter du 1er janvier 2025
- A l'issue de la période considérée, un changement de direction est intervenu à compter du 16 février 2026, conformément à l'arrêté n° 163 CM du 11 février 2026 portant nomination de Mme Claude PANERO en qualité de directrice des talents et de l'innovation

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle (MFT).

Présentation générale et attributions

La Direction des talents et de l'innovation (DTI) exerce une compétence générale en matière d'organisation, de gestion des ressources humaines de la Polynésie française et de transformation des organisations, en vue d'améliorer la qualité du service public rendu aux usagers.

A ce titre, elle propose, pilote, met en œuvre et contribue à l'évaluation des orientations définies par le gouvernement de la Polynésie française dans ses domaines de compétence.

La DTI a notamment pour missions :

- D'accompagner et d'éclairer la prise de décision en matière de politiques publiques concourant à la modernisation du service public ;
- De soutenir et faciliter l'optimisation des organisations au service d'une amélioration continue de la qualité du service rendu ;
- De prendre en compte l'individu et ses richesses dans son environnement professionnel, en d'autres termes, il s'agit d'intégrer la dimension humaine au sein de l'environnement professionnel en valorisant les compétences et les parcours des agents ;
- De piloter et de gérer les ressources humaines dans une logique de performance des organisations, conciliant efficience administrative et prise en compte des enjeux humains.

Dans le cadre de ses missions, la DTI exerce également un rôle de conseil auprès du Président de la Polynésie française et du gouvernement. Elle accompagne les services administratifs, les établissements publics et les autorités administratives indépendantes de la Polynésie française, tout en favorisant la collaboration entre ces entités.

Enfin, elle assure également la préparation, le pilotage et le suivi de la masse salariale de l'administration de la Polynésie française.

Actions mises en place en matière de modernisation en 2025

Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation :

- **Cartographie des missions et activités des 63 services administratifs et EPA du Pays, réalisée au travers d'un tableau de bord sur Power BI**
- **Au titre du programme de mise en œuvre du système de management de la qualité (SMQ)**

L'instauration d'un système de management de la qualité au sein de l'administration du Pays vise à transformer durablement les modes de fonctionnement et la qualité du service rendu. Elle constitue un levier stratégique de modernisation, par lequel les entités réinterrogent en permanence leur raison d'être et leurs organisations, afin d'aligner leurs modes de fonctionnement sur la valeur produite pour les citoyens et les usagers.

Engagé depuis 2020, le programme s'appuie sur 4 objectifs opérationnels principaux :

- La diffusion d'une culture qualité ;
- La professionnalisation et la diffusion des outils de la démarche Qualité ;
- La création du label polynésien de Qualité ;
- Le pilotage de la performance et l'évaluation de la satisfaction des usagers.

Il vise à améliorer la qualité du service public en garantissant un service accessible, efficace et de confiance, tout en contribuant à l'épanouissement professionnel des agents grâce à la mise à disposition d'outils et de repères partagés.

101 Correspondants qualité dont 74% du Pays, 10% des EPA et 10% des EPIC	25 % Ayant suivi le parcours de formation de niveau 1	9 Agents certifiés CNAM (compétences en management de la qualité - ISO 9000) + 9 en cours de certification	1 Enquête de satisfaction des usagers réalisée
--	---	--	--

• **Au titre de la mise en œuvre de la convention-cadre pour l'innovation publique**

9 Partenaires institutionnels	149 Membres du réseau de facilitateurs, tous formés (+ 21 entrants en 2025)	24 Projets de co-construction facilités	1 Evènement coorganisé : La semaine de l'innovation publique 2025 (SIP 2025)
---	--	---	--

• **Au titre des projets numériques pour simplifier et dématérialiser le service public**

- Dans le cadre de la dématérialisation des formulaires au travers du dispositif « Mes-démarches » :

173 710 Comptes usagers créés	209 925 Dossiers déposés 88 % Taux de traitement des dossiers	76,5% Taux de pénétration (Soit 26 services utilisateurs)	224 Nouveaux formulaires publiés en ligne 347 Formulaires actifs
---	--	--	---

- Dans le cadre du portail NET.PF, point d'entrée à l'information sur les services publics :

156 000 Visiteurs	1,2 M Visites enregistrées	19 Sites Internet créés ou renouvelés
-----------------------------	--------------------------------------	---

- Dans le cadre de la plateforme HONOUIRA, espace numérique collaboratif de l'administration de la Polynésie française :

5 537 Comptes créés	61,5 % Taux de comptes connectés	96 646 Pages vues en 2025	450 Communautés créées	710 Agents formés à l'outil
-------------------------------	--	-------------------------------------	----------------------------------	---------------------------------------

• **Le déploiement du dispositif Fare Ora**

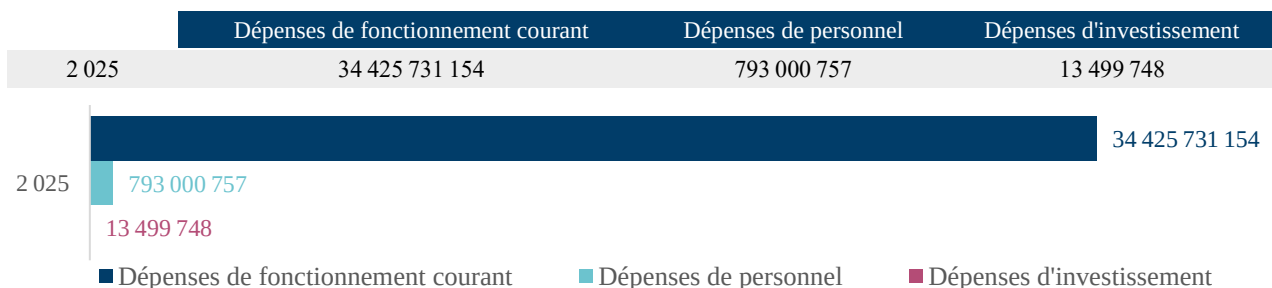
25 Lettres d'intention signées	11 Fare Ora ouverts	3 Fare Ora sous gestion directe de la DTI	18 400 Visiteurs (Indice cumulé)	15 Entités partenaires
--	-------------------------------	---	---	----------------------------------

- **Le déploiement du module « formation » sur la plateforme Talentsoft « 'Aravihi »**
- **La migration de la plateforme e-Congés vers BL.MonPortail RH**
- **4 rapports visuels dédiés à l'analyse et au suivi de la masse salariale ainsi que des postes de travail, ont été développés sur Power BI**

Moyens financiers - dépenses mandatées

Il convient de noter que les dépenses de fonctionnement courant de la DTI intègrent également la rémunération du personnel de l'administration, conformément à ses attributions.

Les dépenses de personnel présentées ci-après concernent uniquement ses effectifs.



Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	18	23	20	9	70	65%
STA	Stagiaire FPT	3	1			4	4%
ANT	Agent non titulaire	8	10		1	19	18%
ANFA	Agent non fonctionnaire de l'administration	1	6	4	2	13	12%
FD1	Fonctionnaire Détaché communes-APF		1			1	1%
	Autres	1				1	1%

Total effectif	31	41	24	12	108	100%
Part en %	29%	38%	22%	11%	100%	

3.4.24 Délégation à l'habitat et à la ville (DHV)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	Immeuble BREA 3ème étage, rue Georges Lagarde, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 2551 – 98713 Papeete
Téléphone	40 54 49 20
Courriel	secretariat.dhv@administration.gov.pf
Site internet	https://www.service-public.pf/dhv/
Page Facebook	Délégation à l'habitat et à la ville - Polynésie française Papeete Facebook
Horaires d'ouverture	Lundi au Jeudi 7h30-15h30 ; Vendredi 7h30-14h30
Chef de service - Délégué	Monsieur Fabien DUBOIS

Cadre réglementaire

Création

- Arrêté n°641 CM du 20 mai 2016 modifié portant création et organisation de la Délégation à l'habitat et à la ville

Organisation – nomination chef de service

- Arrêté n° 899 CM du 26 juin 2025 portant nomination de M. Fabien DUBOIS en qualité de directeur de la Délégation à l'habitat et à la ville (DHV)

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère du foncier et du logement, en charge de l'aménagement (MFL).

Présentation générale et attributions

La Délégation à l'habitat et à la ville est compétente pour remplir les missions suivantes :

- Participer à la définition des politiques de l'habitat, de la ville et de la rénovation urbaine ;
- Animer, coordonner, participer à la mise en œuvre et évaluer les politiques publiques dans ces domaines ;
- Gérer les dispositifs d'accompagnement en matière de logement, d'habitat et de rénovation urbaine ;
- Assurer l'information sur les droits et obligations en matière de logement.

Elle est saisie pour avis sur tous projets d'actes ayant un impact en matière d'habitat, de ville et de rénovation urbaine.

Elle comprend un observatoire polynésien de l'habitat en charge, notamment, de rassembler des informations et données sur l'habitat, les loyers et le logement en Polynésie française, les traiter et les analyser. Il produit des indicateurs permettant d'accompagner et de suivre la politique publique de l'habitat et ses effets à travers les mesures d'écarts entre d'une part, les grandes orientations et d'autre part, les données réelles. Il assure la diffusion de l'information au grand public, élus et services selon des canaux adaptés. Il établit un rapport annuel faisant notamment état de l'ensemble des évolutions constatées et de dispositions réglementaires adoptées.

Moyens financiers - évolution pluriannuelle des dépenses mandatées (2020 à 2025)

	Dépenses de fonctionnement courant	Dépenses de personnel	Dépenses d'investissement
2 025	1 139 271 732	69 597 646	128 687 515
2 024	1 023 725 446	67 055 613	786 427 947
2 023	1 047 364 294	71 766 366	290 657 822
2 022	971 016 168	70 146 857	117 373 907
2 021	64 566 644	56 706 597	12 723 793
2 020	82 724 289	59 361 126	64 981 409